

**MAIRIE
DE
MERCUR
07200**

Tél. : 04.75.35.43.78

Fax. : 04.75.35.51.63

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CANTINE DU 03 /02/15

Secrétaire de séance : Karine Arzalier

Présents : Didier Béral, Stéphane Dumoutier, Christelle Araujo, Béata Creus, Séverine Combe, Patrick Mandin, Alexandre Halet, Jawad Benyachou, Carole Chapuis, Karine Arzalier, Yohan Verdon.

Excusée : Sarah Lehmann.

- Bilan des aménagements mis en place.

À 12 h, les PS/MS, pas de changement. Ils sont conduits à la cantine par Marie-Louise, après un passage aux toilettes et le lavage des mains.

Les enfants de la classe de MS/GS/CP descendent par l'escalier intérieur avec l'ATSEM (en classe ce jour) et vont aux toilettes puis à la cantine.

Les CE/CM sont accueillis en haut de l'escalier par un personnel communal et vont en récréation pendant 10-20 mn. Quand il ne fait pas beau, ils sont surveillés dans la salle polyvalente. L'idée est émise de proposer à Madame Sohier d'utiliser la salle de motricité lorsqu'il ne fait pas beau car elle est plus petite que la salle polyvalente donc plus facile à surveiller, et moins bruyante. Autre suggestion : acheter des jeux de société, des ballons en mousse pour occuper les enfants.

Quand le plat de résistance est servi aux petits, les grands entrent à la cantine (après passage aux toilettes et lavage des mains) ; il y a donc chevauchement des 2 services. Les petits sortent un peu avant les grands. L'idée est de finir à 13 h, au plus tard, pour leur laisser un temps de récréation.

Séverine affiche chaque matin vers 9H30 le plan de table et le menu. Pour le 2^{ème} service, chaque grand a sa place déterminée : 2 élèves de chaque niveau et à chaque fois un équilibre garçons/filles à chaque table. Les places changent chaque jour. On a observé, avec cette organisation, un changement : l'entrée des élèves à la cantine est beaucoup plus calme.

Autre mise en place à venir très prochainement : les porte-manteaux (à droite pour les petits, à gauche pour les grands). C'est la réponse à l'observation des parents sur les manteaux jetés en vrac sur une table. Idée aussi de mettre des casiers nominatifs au-dessus des porte-manteaux afin d'y récupérer et d'y déposer des serviettes en tissus.

Les règles de cantine sont affichées et rappelées aux enfants. Idée d'en mettre une copie dans les cahiers de liaison afin que les parents puissent aussi les évoquer avec leurs enfants.

Mise en place d'un cahier de liaison entre les agents et la mairie de manière à noter tous les dysfonctionnements sur la nourriture servie aux enfants : température des repas, quantité, plat moins aimé des enfants...Contact sera pris avec le restaurateur pour les améliorations.

- Délégués cantine scolaire

Les élèves ont tous bien adhéré, ils sont très nombreux à être volontaires.

Le principe est de demander aux élèves ce qu'ils voudraient pour améliorer leur cantine.

Idée de cibler l'âge des délégués : deux pour les CE et deux pour les CM avec la parité à chaque niveau. Donc un binôme une fille/un garçon.

Idée de procéder à une élection. Pour être candidat, il faudrait manger au moins trois fois par semaine à la cantine. Les votants pourraient être ceux qui mangent à la cantine ou tous les CE/CM (car susceptibles d'y manger). Il faudra demander une autorisation aux parents pour que les enfants élus puissent assister aux réunions du comité consultatif.

Question du moment où on les réunit : peut-être le comité de cantine que l'on pourrait élargir aux délégués une ou deux fois dans l'année.

La préparation des candidatures et l'élection se feront sur le temps de cantine, les lundis à venir.

Une fois élus, Monsieur Dumoutier et Madame Créus prendront les délégués sur un temps de cantine pour préparer avec eux les futures réunions.

- Procédures d'avertissement et mise à jour

Le système de croix (ou tout autre principe équivalent) sera remise en place après discussion avec le personnel de cantine pour déterminer quand en mettre une. Et avec les délégués élèves lorsque l'élection sera faite. Le vrai problème est de décider quelle incivilité provoque la croix, quitte à établir une sorte de « tableau » des croix qui indique bien tel acte = une croix. Bernadette demande sa mise en place le plus vite possible. Dès 3 croix, la procédure d'avertissement par courrier aux familles est déclenchée.

L'idée est de faire de la prévention d'où le 1^{er} courrier d'avertissement envoyé à la famille. Il explique le problème qui a eu lieu avec l'enfant et le convoque avec sa famille pour un entretien avec le maire.

Le 2^{ème} courrier est un rappel et une sorte de 2^{ème} avertissement. Le 3^{ème} courrier prononce une exclusion temporaire de la cantine. Certains membres du comité souhaiteraient passer directement du 1^{er} au 3^{ème} courrier mais Monsieur Béral trouve cela trop « expéditif ».

Alors le comité demande que les délais entre les différents courriers soient raccourcis. Il est proposé de créer un cahier de liaison laissé à la cantine qui ferait un bilan des croix, ainsi chaque parent pourrait voir si son enfant en a.

- Prochaine date de réunion

Le mardi 19 mai à 17h30. Avec une réunion intermédiaire probablement, à laquelle les délégués élèves participeront.